

AVIS DE COURSE TYPE RIR

Nom de la compétition : régata de club

Dates complètes : le samedi 22 août 2020

Lieu : Lac d'Orient

Autorité Organisatrice : CNHS

1. REGLES

La régata sera régie par :

- Les RIR,
- Le présent avis de course,
- La fiche course.

2. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

2.1 La régata est ouverte à tous les bateaux dériveurs : c'est une inter-séries dériveurs.

2.2 les coureurs doivent présenter :

- leur licence ClubFFVoile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition
- ou leur licence ClubFFVoile mention « adhésion » ou « pratique » accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an,
- une autorisation parentale pour les mineurs non- inscrits à une session d'école de voile.

3. DROITS A PAYER

L'inscription est gratuite pour tous les coureurs inscrits à un club du lac.

Pour les coureurs extérieurs, un droit d'inscription de dix euros pourra être demandé.

4. PROGRAMME

4.1 Confirmation d'inscription :

Jour et date : le samedi 22 août

A 13h 30 à terre : confirmation des inscriptions et consignes sur l'eau.

A 14h sur l'eau : regroupement des coureurs, consignes orales ; premier départ à partir de 14h30.

5. FICHE COURSE

Fiche course disponible à la confirmation des inscriptions pour ceux qui le souhaitent

6. CLASSEMENT

6.1 Le système de classement utilisé sera le suivant : 1^{er} 1 point, 2^{ème} 2 points, etc ...

6.2 Ex-æquo : nombre de meilleures places et si besoin, classement de la dernière course.

6.3 Les bateaux disqualifiés (DSQ) ou qui ont abandonné (DNF) recevront un nombre de points égal au nombre d'inscrits plus un.

6.4 Si plus de 3 courses sont courues, la plus mauvaise course sera retirée du classement.

7. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).



PARTENAIRE
OFFICIEL



PARTENAIRE
FÉDÉRAL

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE VOILE
17, rue Henri Bocquillon 75015 Paris
Tél : 01 40 60 37 00 - Fax : 01 40 60 37 37 - www.ffvoile.fr

La Fédération Française de Voile est l'autorité nationale de la voile, membre de l'I.S.A.F. du C.N.O.S.F. Reconnue d'utilité publique par décret du 20/12/72